



## Conseil Communautaire

### Liste des délibérations examinées lors de la séance du 25 mai 2023

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Communautaire
DAG230525D001	Modification des commissions communautaires	Adopté à l'unanimité
DAG230525D002	Personnel communautaire - Modification du tableau des emplois	Adopté à l'unanimité
DAG230525D003	Personnel communautaire – Refacturation de formations	Adopté à l'unanimité
DAG230525D004	Convention de partenariat avec Initiative Sarthe au profit de la création et du développement des entreprises en Pays Fléchois – Année 2023	Adopté à l'unanimité
DAG230525D005	Convention de partenariat avec la région Pays de la Loire en faveur des réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise au titre de l'année 2023	Adopté à l'unanimité
DAG230525D006	Convention de partenariat avec la Chambres des Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe pour le développement des entreprises artisanales – Années 2023 à 2025	Adopté à l'unanimité
DAG230525D007	Prêt d'honneur à Madame Karine CHARRIER	Adopté à l'unanimité
DAG230525D008	Prêt d'honneur à Monsieur Arnaud GOUTARD	Adopté à l'unanimité
DAG230525D009	Tarifs de la taxe de séjour à partir du 1er janvier 2024	Adopté à l'unanimité
DAG230525D010	Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et les services associés pour l'année 2024	Adopté à l'unanimité
DAG230525D011	Adhésion au groupement de commandes UGAP pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et les services associés pour les années 2025 à 2027	Adopté à l'unanimité
DAG230525D012	Apprentissage de la natation aux enfants - Tarifs Centre aquatique L'Ilébulle	Adopté à l'unanimité
DAG230525D013	Pass été – Tarif et règlement intérieur	Adopté à l'unanimité
DAG230525D014	Accueils de loisirs intercommunaux – Séjours enfants et adolescents - Tarifs 2023-2024	Adopté à l'unanimité
DAG230525D015	Mise à jour du règlement intérieur des Accueils de loisirs intercommunaux	Adopté à l'unanimité
DAG230525D016	Abrogation de la délibération n° DAG220922D005 portant partage de la taxe d'aménagement entre les communes membres et la Communauté de Communes du Pays Fléchois	Adopté à l'unanimité
DAG230525D017	Adoption des décisions communautaires	Prend acte

Document mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Fléchois et affiché conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales le 1<sup>er</sup> juin 2023.

La Présidente

Nadine GRELET-CERTENAIS